

Saint-Nicolas, le 17 septembre 2025

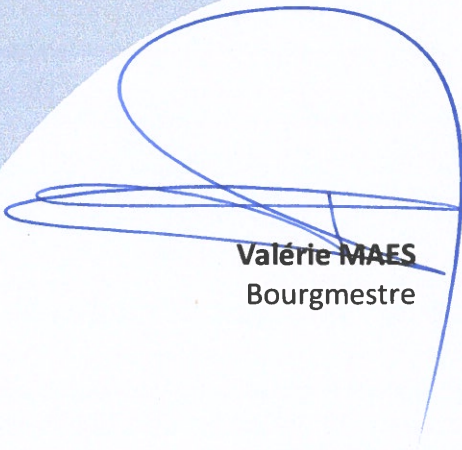
Aux membres du Conseil communal

Madame la conseillère,
Monsieur le conseiller,

En application de l'article L1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ainsi que de l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, je vous prie de bien vouloir prendre en compte **le point supplémentaire** à l'ordre du jour de la **séance du Conseil communal du 22 septembre 2025**, à 19h30, dont la teneur suit :

A la demande de M. G. FRANSOLET (Groupe Ensemble pour St-Nicolas)

23bis. Compte 2024 du CPAS – situation du Home Springuel



Valérie MAES
Bourgmestre

Conseil communal du 22 septembre 2025 : Compte 2024 du CPAs – situation du Home Springuel

A plusieurs reprises et notamment lors des réunions du conseil communal des 26 mai et 30 juin 2025, la situation financière du CPAS et l'avenir du Home Springuel ont été débattus.

Au vu de leur impact sur les finances de notre commune, il me paraît important et urgent de faire à nouveau le point sur l'évolution de ces dossiers.

En particulier, je souhaite obtenir des précisions :

- sur les comptes 2024 du CPAS ; à ce stade, je suppose qu'une épure de ces comptes existe. Quelles sont les indications qui en ressortent en ce qui concerne le déficit du Home Springuel ?
- sur l'avenir du Home Springuel : quelles sont les pistes de reprises qui se dégagent des contacts que Madame la Bourgmestre et Monsieur le Président du CPAS ont eus avec des institutions gestionnaires de maisons de repos ?